

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAPARLIERE Alain, Maire.

Convocation du 23 Janvier 2026.

Présents :

Mme CAUSSE Jacqueline,
Mme BLONDEAU Marie-France,
Mme ZAIDI Houria,
Mme FRUCHARD Marylène

Mme SAINT-MARTIN Delphine,
Mr LAPARLIERE Alain,
Mr FRATY Frédéric,
Mr TABUTEAU Michel

Absents :

Mme DROUILLARD Peggy, excusée
Mr SARNAC Jérôme, excusé

Mr BOUTIN Yannick, excusé
Mr LEROY Anthony

Procuration : Procuration de Mr SARNAC Jérôme à Mme CAUSSE Jacqueline.
Procuration de Mme DROUILLARD Peggy à Mme FRUCHARD Marylène.

Secrétaire de séance : Mme SAINT-MARTIN Delphine qui a accepté cette fonction.

Ouverture de séance : (20h32)

Approbation du procès-verbal de la séance du 23 décembre 2025 par le Conseil Municipal.

1/ Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

Le CFU fusionne le compte administratif du maire et le compte de gestion du trésorier.

FONCTIONNEMENT Dépenses	INVESTISSEMENT Dépenses
Prévu BP 2025 : 2 843 208,53 €	Prévu BP 2025 : 2 883 799,04 €
Réalisé : 669 779,67 €	Réalisé : 1 244 408,83 €
FONCTIONNEMENT Recettes	INVESTISSEMENT Recettes
Prévu BP 2025 : 2 843 208,53 €	Prévu BP 2025 : 2 883 799,04 €
Réalisé : 2 992 079,09 €	Réalisé : 1 144 469,02 €

Résultats de clôture de l'exercice 2025 :

○ Investissement	- 99 939,81 €
○ Fonctionnement	2 322 299,42 €
○ Résultat Global	2 222 359,61 €

Monsieur le Maire se retire de la salle au moment du vote. Madame CAUSSE propose au Conseil Municipal de passer au vote.

Une abstention a été enregistrée. Mme ZAIDI Houria ne comprend pas les écarts importants entre les prévisions budgétaires et les dépenses réelles, les qualifiant de "mauvaise estimation" plutôt que d'économies. Elle se demande pourquoi l'argent n'est pas rendu aux Bédénacais.

La Secrétaire Générale de mairie précise qu'il n'a justement pas été fait d'emprunt pour des projets comme le nouvel atelier communal et indique que l'argent ne peut pas être directement "rendu" aux habitants.

Approbation du CFU avec huit voix pour et une abstention.

2/ Approbation de l'affectation du résultat 2025 :

- **Données clés :**
 - Excédent de fonctionnement cumulé : 2 322 299,42 €
 - Déficit d'investissement : 99 939,81 €
 - Excédent de restes à réaliser : 62 100 €
 - Besoin de financement : 37 839,81 €
 - Excédent global : 2 322 299,42 €
- **Affectation proposée pour le budget 2026 :**
 - Utilisation du compte 1068 : 37 839,81 €
 - Excédent de fonctionnement : 2 284 459,61 € (compte 002)
 - Déficit d'investissement : 99 939,81 € (compte 001)

Approbation de l'affectation du résultat 2025 avec neuf voix pour et une abstention.

3/ Maintien ou non de M. TABUTEAU Michel dans ses fonctions d'adjoint :

Le Maire a retiré les délégations de M. TABUTEAU Michel début janvier, invoquant :

- Désaccord politique et mauvaises relations
- Dénigrement répété du Maire en milieu civil
- Graves difficultés relationnelles
- Immixtion néfaste et déstabilisante dans le fonctionnement des services municipaux (ex : contacter des employés à 21h)

M. TABUTEAU Michel s'est défendu, minimisant l'incident des employés de 2021 et accusant le Maire de le discréditer, suggérant que la vraie raison est sa candidature sur une liste concurrente aux prochaines élections. Il a mis en avant ses réalisations.

Mme ZAÏDI Houria a soutenu M. TABUTEAU Michel, critiquant une culture où toute opposition est sanctionnée, et a jugé que les raisons du retrait étaient personnelles et non politiques.

Mme FRUCHARD Marylène a également défendu M. TABUTEAU Michel, regrettant le manque de concertation des adjoints sur les grands projets et le manque de reconnaissance de son travail dans la gazette municipale.

Mme BLONDEAU Marie-France a révélé des propos blessants de M. TABUTEAU Michel à son égard en lui disant qu'elle était épanouie maintenant que Bernard était mort. Qu'avant, c'était une femme soumise.

Le vote a conduit à la suppression des fonctions de troisième adjoint de M. TABUTEAU Michel avec cinq voix pour, quatre voix contre et une abstention.

M. TABUTEAU Michel quitte la réunion à 21h13, estimant ne plus y avoir sa place et déclare en partant que le Maire est un ignoble individu.

Mme FRUCHARD Marylène explique qu'il peut être maladroit dans ses réflexions mais ce n'est jamais méchant.

4/ Fixer le nombre des adjoints :

Le Maire a proposé de réduire le nombre d'adjoints de quatre à trois.

Le vote est approuvé à l'unanimité.

5/ Gratuité salle des fêtes aux candidats aux élections municipales :

Le Maire propose de mettre à disposition gratuitement la salle des fêtes pour tous les candidats aux élections municipales.

La proposition a été approuvée à l'unanimité.

Questions diverses :

Le Maire a de nouveau évoqué les propos inadmissibles de M. TABUTEAU Michel envers Mme BLONDEAU Marie-France et a regretté son départ sans présentation d'excuses.

Mme ZAÏDI Houria a soulevé la question de la pertinence de débattre de problèmes personnels au sein du Conseil Municipal, suggérant qu'ils devraient être réglés en privé.

Clôture de séance : (21h24)

Delphine SAINT MARTIN
Secrétaire de séance



Affiché le 04/02/2026
Alain LAPARLIÈRE
Maire de Bédénac

